CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

FR

Luxembourg, le 4 octobre 2012
(OR. en)
14457/12
PRESSE 409

Réforme du système européen de normalisation

Le Conseil a adopté aujourd'hui[1] un règlement visant à moderniser et améliorer le système européen de normalisation (doc. *PE-CONS 32/12* et *13876/12 ADD1*).

Les normes harmonisées sont un instrument bien établi afin de promouvoir la conformité technique de produits. Elles sont élaborées par les organismes européens de normalisation (OEN)[2] et sont destinées à une utilisation facultative, mais généralisée, par les fabriquants dans l'ensemble de l'Europe afin de respecter des exigences essentielles concernant les produits établies par la législation de l'UE. La Commission européenne donne régulièrement mandat aux OEN aux fins de l'élaboration de nouvelles normes.

Le règlement adapte le cadre législatif en vigueur en vue de le simplifier et de couvrir de nouveaux aspects afin de tenir compte des derniers développements et des défis futurs en matière de normalisation. Il inclut notamment des moyens permettant l'élaboration de normes volontaires concernant les services et non plus uniquement les produits, comme c'est le cas actuellement.

---

1 La décision a été adoptée sans débat lors d'une session du Conseil "Emploi et politique sociale". Elle fait suite à un accord en première lecture avec le Parlement européen.

2 Les OEN sont les suivants: le CEN (Comité européen de normalisation), le CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique) et l'ETSI (Institut européen de normalisation des télécommunications). Ce sont des organismes indépendants régis par des règles de droit privé.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu http://www.consilium.europa.eu/Newsroom

Élaboration plus rapide de normes et participation plus étendue

Le nouveau cadre, qui contribuera à réduire la durée moyenne du processus de création des normes, facilitera la représentation et la participation des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus de normalisation, rectifiant ainsi la situation actuelle, dans laquelle les PME sont, d'une manière générale, sous-représentées dans les activités européennes de normalisation.

Les organisations de consommateurs et les organisations sociales seront impliquées dans une large mesure dans les activités de normalisation afin d'introduire des améliorations dans les produits et les services pour certains groupes de population comme les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les normes exigeront également de tenir compte des impacts sur l'environnement des produits et services tout au long de leur cycle de vie ainsi que d'objectifs en matière d'utilisation efficace des ressources.

Technologies de l'information et de la communication

Une autre nouveauté porte sur la possibilité, pour les pouvoirs publics, de mieux utiliser les spécifications techniques applicables lorsqu'ils acquièrent du matériel, des logiciels et des services informatiques.

Les autorités contractantes seront notamment en mesure de faire référence à des spécifications techniques communes pouvant répondre à l'évolution rapide observée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Les spécifications techniques devront être acceptées par le marché et ne pas faire obstacle à l'interopérabilité avec les normes européennes et internationales existantes.

Un instrument précieux pour l'innovation et la concurrence

Le principal objectif de la normalisation est la définition de prescriptions techniques ou qualitatives volontaires auxquelles des fabricants, des procédés de fabrication ou des services peuvent se conformer.

La normalisation peut apporter une contribution essentielle au développement de l'innovation et de la compétitivité en facilitant l'accès aux marchés et en permettant l'interopérabilité entre des produits et des services nouveaux et d'autres qui existent déjà. Elle produit des effets économiques positifs importants en stimulant le développement de produits ou marchés nouveaux et améliorés et de meilleures conditions d'approvisionnement.

Les normes renforcent normalement la concurrence et réduisent les coûts de production et de vente, bénéficiant aux économies dans leur ensemble et aux consommateurs en particulier. En outre, elles améliorent la qualité et assurent la compatibilité, augmentant de ce fait la sécurité et le bien-être des citoyens.

La base de la réforme de la normalisation a été présentée dans la communication de la Commission intitulée "Une vision stratégique pour les normes européennes" (doc. *11471/11*) et dans le projet de règlement adopté aujourd'hui, qui sera d'application à partir de janvier 2013.